

AVIS D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CIUSSS MCQ

Invitation aux infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ

Est invité(e) à présenter sa candidature, toute infirmière ou tout infirmier membre du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CIUSSS MCQ intéressé(e) à s'impliquer pour siéger au comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CECII) de l'établissement. Ce comité est responsable, notamment, d'apprécier, de donner son avis et de faire des recommandations sur les règles de soins infirmiers, ainsi que sur la distribution des soins dispensés dans l'établissement.

Le mandat des membres est d'une durée de 4 ans.

Nombre de postes en élection : 3

Fonctions des membres du CECII

Les fonctions et le mandat du CII sont également disponibles sur le site web de l'établissement au www.ciuusssmcq.ca

Conditions d'éligibilité

- Être infirmière ou infirmier au CIUSSS MCQ
- Être membre en règle de son ordre professionnel

Date limite de mise en candidature : 9 juin, 16 h

Le bulletin de mise en candidature ainsi que la fiche d'information du candidat sont disponibles sur le site web de l'établissement au www.ciuusssmcq.ca dans l'onglet « À propos de nous », dans la section « Comités et conseils », sous Conseil des infirmières et infirmier et Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires. Vous pouvez faire parvenir vos documents par courriel, par courrier interne, par la poste ou par télécopieur. Les documents numérisés sont acceptés.

Faites parvenir votre bulletin de candidature et votre fiche d'information à :

Madame Annie Lavigne, présidente d'élection
CIUSSS MCQ - Siège social
858, terrasse Turcotte, Trois-Rivières, Québec, G9A 5C5
Téléphone : 819 375-3111, poste 20203
Cellulaire : 819 384-8380
Télécopieur : 819 375-6920
Courriel : annielavigne_cssstr@ssss.gouv.qc.ca

Les élections se feront lors de l'assemblée générale annuelle, le jeudi 19 juin 2024.

Assurez-vous que vous figurez bien sur la liste d'éligibilité des membres du Conseil des infirmières et infirmiers (CII). Nous vous rappelons que si votre nom n'est pas sur la liste, vous avez jusqu'au **9 juin 2024** pour la contester et la faire modifier. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la présidente d'élection aux coordonnées mentionnées ci-haut.